

Fiches  
d'activités  
élèves et  
corrigés



# L'Orangerie

Education civique 6<sup>ème</sup>

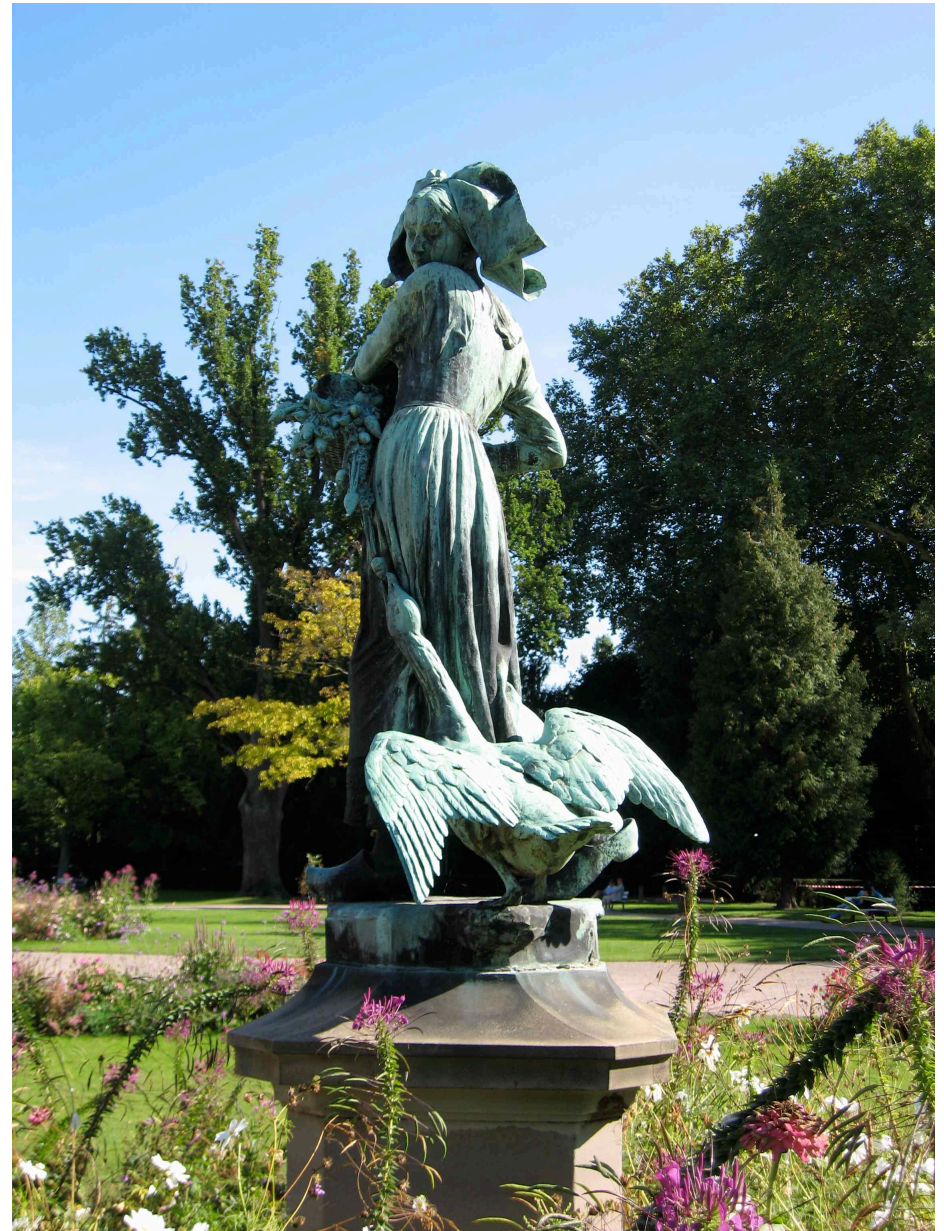
Responsabilité vis-à-vis du cadre de  
vie et de l'environnement

*Ce dossier reprend des documents présentés au public en 2004 aux Archives de la ville de Strasbourg et de la CUS à l'occasion d'une exposition intitulée «Parchemins et jardins», des textes tirés du catalogue ainsi que d'autres documents conservés aux Archives.*

Toute reproduction commerciale, même partielle, d'un document d'archives est soumise à l'autorisation des Archives de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg.

**Conception et réalisation du diaporama:**  
**Christelle STRUB**, professeur agrégée d'histoire,  
chargée de mission aux AVCUS.

Décembre 2009



# Sommaire



La place dans les programmes  
Se repérer  
L'histoire du parc  
Les monuments du parc  
Les fonctions du parc  
Le règlement du parc  
L'entretien du parc  
L'éclairage du parc  
Bibliographie-sitographie



# La place dans les programmes

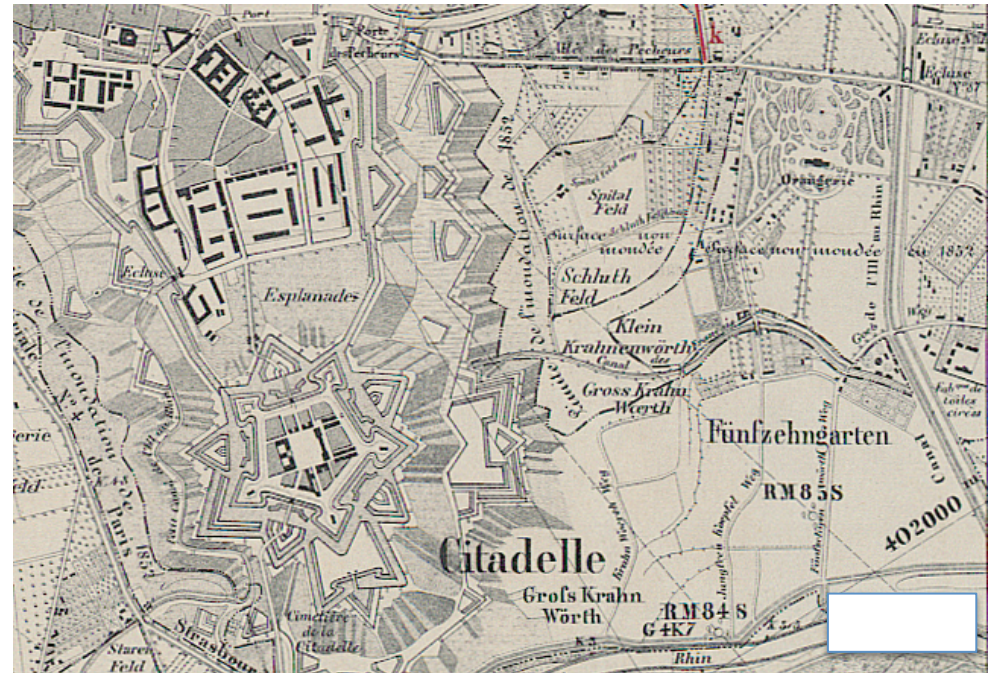
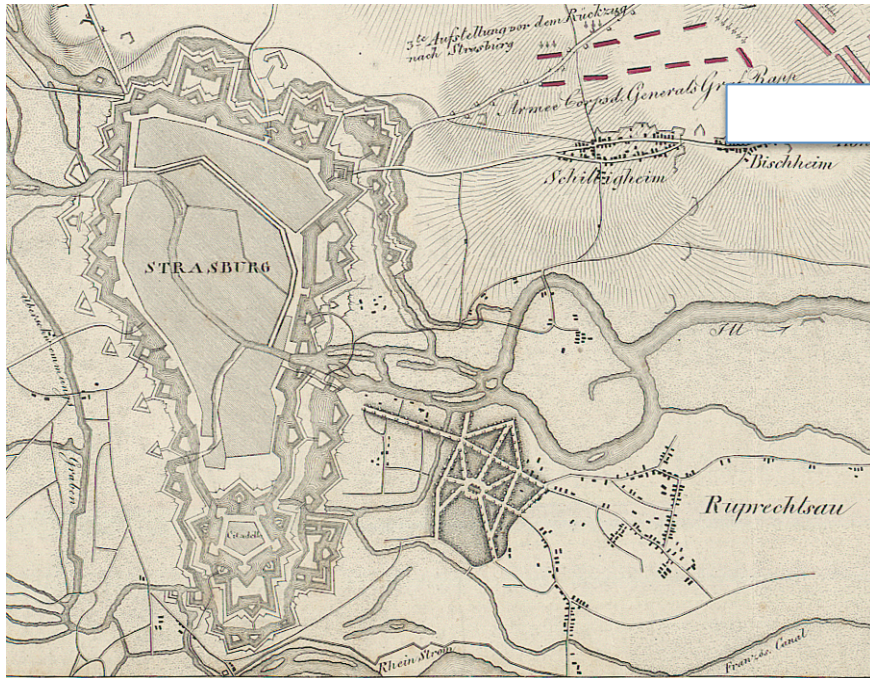
Les fiches d'activités élèves et les notices d'information destinées aux professeurs répondent aux nouveaux programmes d'éducation civique de 6<sup>ème</sup>:

**« Responsabilité vis-à-vis du cadre de vie et de l'environnement.**

***Le respect et la mise en valeur des espaces bâtis, des espaces verts et du patrimoine naturel.***

*L'étude du règlement intérieur du collège et de la législation sur les espaces verts, parcs et forêts de la commune, conduit à souligner les enjeux entre, d'une part, les dégradations de l'environnement (classe, murs, espaces récréatifs) et des parcs et forêts, et, d'autre part, les coûts (investissements financiers et humains) et les déséquilibres écologiques occasionnés. L'élève est ainsi placé en situation d'acteur d'une gestion harmonieuse de son cadre de vie et de la lutte contre la pollution. »*

Ces fiches sont conçues pour être utilisées séparément, en amont ou en aval d'une éventuelle visite du parc.



## Activité : situer le parc sur des plans de différentes époques

Regarde attentivement ces extraits de plans de la ville de Strasbourg datés de 1815, 1863, 1914-1918. Classe-les dans l'ordre chronologique.

Au XIXe siècle, le parc de l'Orangerie est situé : (coche la bonne réponse)

à l'intérieur des fortifications.

en dehors des fortifications.

Examine les plans de 1815 et 1863. Quelles transformations observes-tu dans le tracé des allées ?

Examine les plans de 1863 et 1914-1918. Quelles transformations observes-tu dans l'organisation du parc ?





<http://www.sig-strasbourg.net>

STRASBOURG,  
ARCHIVES  
DE LA VILLE  
ET DE LA  
COMMUNAUTÉ  
URBAINE



Activité : se repérer sur la photographie aérienne (2007)

# Activité : se repérer sur le plan général des espaces verts de la ville

## Les grands parcs de Strasbourg :

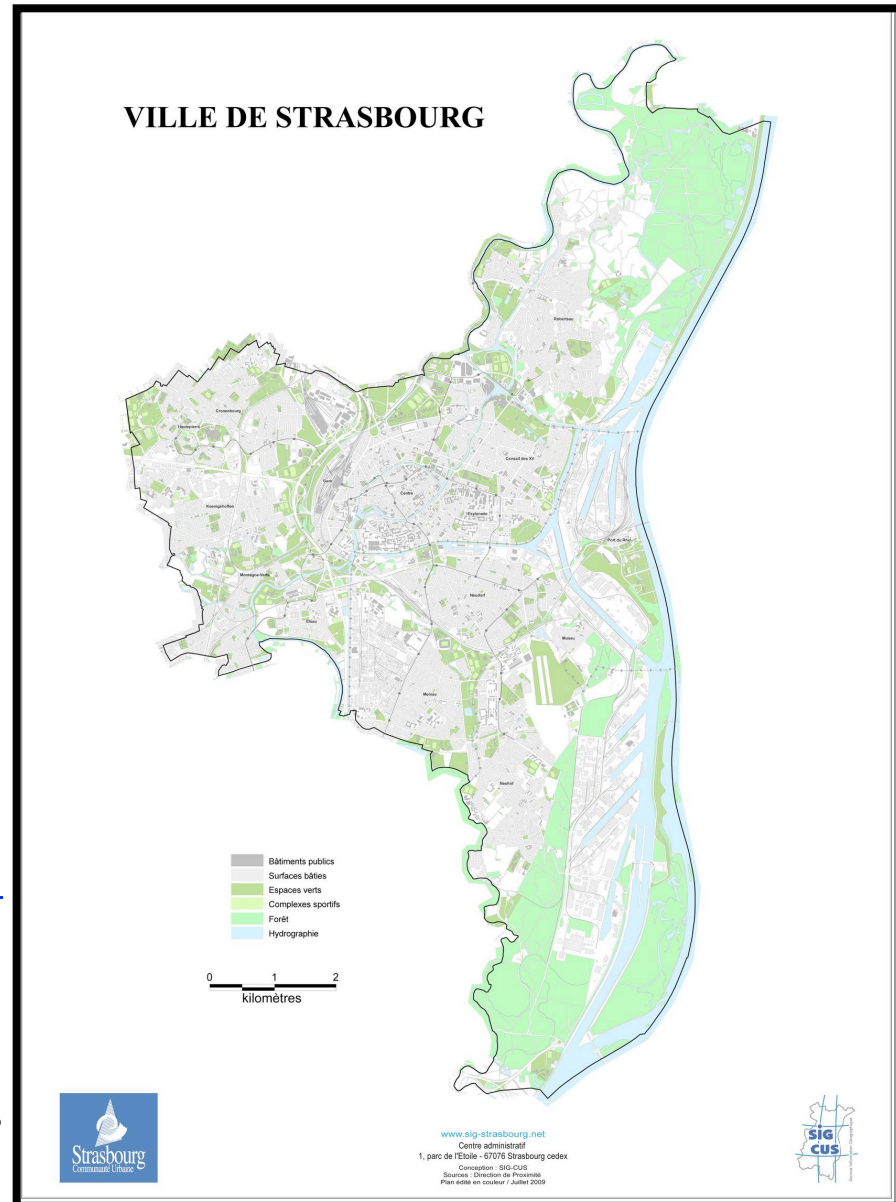
- Parc de l'Orangerie 26,00 ha
- Parc du Pourtalès 24,00 ha
- Parc de la Bergerie 13,20 ha
- Parc de la Citadelle 12,50 ha
- Parc des Contades 7,90 ha

Source:

[http://www.strasbourg.eu/environnement/espaces\\_verts/accueil?ItemID=3276177013](http://www.strasbourg.eu/environnement/espaces_verts/accueil?ItemID=3276177013)

Repère le parc de l'Orangerie sur le plan.

Quelle est l'importance du parc de l'Orangerie dans les espaces verts de la ville de Strasbourg et de la CUS ?





# Brève histoire du parc de l'Orangerie

Le parc de l'Orangerie est un jardin d'agrément public. Il s'agit d'un jardin mixte comportant des parties traitées selon les principes du jardin régulier et d'autres selon les principes du jardin irrégulier.

Il occupe une superficie de 26 hectares, soit 10% des espaces verts de la ville de Strasbourg. C'est le parc le plus fréquenté de la ville pour ses promenades et ses distractions: zoo, mini-ferme, bowling, restaurants, expositions ou manifestations temporaires.

**Les dates clés de l'histoire du parc d'après l'article de François Schwicker extrait du catalogue d'exposition *Parchemins et jardins*, AVCUS, 2004.**



Le pavillon Joséphine. AVCUS, 1 FI 56.



**1683:** un manège et un dépôt d'étalons sont installés à la Robertsau.

**1692:** Les autorités militaires royales demandent la création d'une promenade composée de 4 rangées de tilleuls à l'extérieur de la ville, le long de la route menant à la Roberstau. L'agencement initial des allées et des plantations s'inscrit parfaitement dans les conceptions françaises des jardins au XVIIIe siècle, mais rien ne permet d'affirmer que Le Nôtre a contribué à la réalisation de la promenade.

Pavillon Joséphine - Parc de l'Orangerie © Geneviève Engel



# Brève histoire du parc de l'Orangerie

**1793:** la Convention Nationale confisque le château de Bouxwiller, chef-lieu de la principauté de Hanau. Personne ne veut des 138 orangers qui s'y trouvent et l'Etat en fait cadeau à la municipalité de Strasbourg qui décide de les conserver à la promenade de la Robertsau. Le maire Jean-Frédéric Herrmann charge Boudhors, l'architecte de la Ville, d'y construire un bâtiment pour y conserver les orangers.

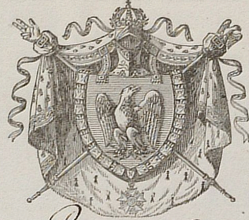
**1806:** l'Impératrice Joséphine visite le bâtiment édifié par Boudhors et les orangers transportés l'année précédente. Les recettes de l'Orangerie proviennent alors de la vente de fleurs d'oranger.

**En 1968,** un incendie détruit le pavillon Joséphine qui est reconstruit en **1972**, mais les plantes n'ont jamais été remplacées.

**A partir de 1832,** sous l'impulsion des maires Jean-Frédéric de Turckheim et Georges-Frédéric Schutzenberger, le parc est progressivement transformé en jardin romantique à l'anglaise, conformément à l'évolution des conceptions de l'époque.

**1895:** à l'occasion de l'exposition industrielle, le parc est agrandi et le lac artificiel creusé.





## Rapport de L'ingénieur des Ponts et Chaussées,

Architecte de la Ville de Strasbourg,  
Sur la Continuation de la plantation de l'Allée Joséphine.

Le projet de la plantation de l'Allée Joséphine n'est point terminé. Il serait essentiel que pour l'exécution prochain cet ouvrage soit achevé. Or voici déjà la troisième feuille que nous font les arbres de la partie commencée de cette allée, si l'on tarde trop long-temps à la continuer, la partie déjà plantée aurait une avance trop considérable sur celle à planter et il existerait long-temps une différence très remarquable entre les arbres d'une allée qui doivent former un ensemble. La principale difficulté qui s'opposait à cette continuation était de trouver un échange de terrain à Monsieur Leffel juge, pour lui tenir lieu d'indemnité de celui de son jardin Ruespierre pour la plantation dont s'agit. Mais Monsieur Leffel s'est lui-même le besoin de continuer cette plantation offre de céder la totalité de son jardin cette N<sup>o</sup> 1, 2, 3, 4, 5 sur le plan en joint contre une place de trois hectares et vingt ares de terrain du Wacker, et désigné sur le plan en joint.

Nous joignons en l'état des données particulières et qui les trois hectares vingt ares sont liés avec le canon qu'ils peuvent annuellement. Le terrain que Monsieur Leffel cédera à la Ville est estimé à quatre mille francs, et j'estime le

Rapport de l'architecte Boudors portant sur les modalités d'acquisition des terrains nécessaires à l'agrandissement de la promenade Joséphine. AVCUS, 13 juin 1809, 155 MW 14.

## 16 N<sup>o</sup> 86 Inventaire.

Année 1848

Arbres, arbustes et plantes existant à l'Orangerie.

Orangerie.		Observations.
94	Orangers et Citronniers hautes et usités	Ces 112 arbres d'ont un café.
18	Orangers et Citronniers nains	
118	arbres de 1 <sup>re</sup> taille.	
2	citronniers hautes	Ces 6 arbres d'ont un change dans un coin de la serre depuis quelques années; à force de les soigner, je les ai rétablis ceux d'aujourd'hui.
3	3 hautes	
1	orange	
Autres arbres et arbustes en Cassin ou baquets.		
8	lauriers nains Neurus lauriers	
7	3 acacias (Laurus lauro-cornus.	
2	2 id. franc (Laurus nobilis.	
6	fraxiniers	
Les arbres suivants sont le reste d'un plus grand nombre, fournis à l'Orangerie par le jardin botanique en 1837. Le jardin botanique était obligé de lui de l'achat, ils devaient trop grand pour leurs usages.		
1	Justicia ad-hortata.	
1	Pistacia lentiscus.	
1	Casuarina stricta.	
1	Quercus grandiflora.	
1	Ficus religiosa.	
1	Yucca socialata.	
1	agave americana variegata.	
		Mort en 1844; je l'ai remplacé au lieu pour pouvoir le rétablir.

Inventaire commenté des arbres, arbustes et plantes de l'orangerie dressé par le chef jardinier Granez. Il recense 118 orangers et citronniers. AVCUS, 27 novembre 1848, 155 MW 15.

# L'exposition industrielle et artisanale de 1895



AVCUS, n.c.

STRASBOURG,  
ARCHIVES  
DE LA VILLE  
ET DE LA  
COMMUNAUTÉ  
URBAINE





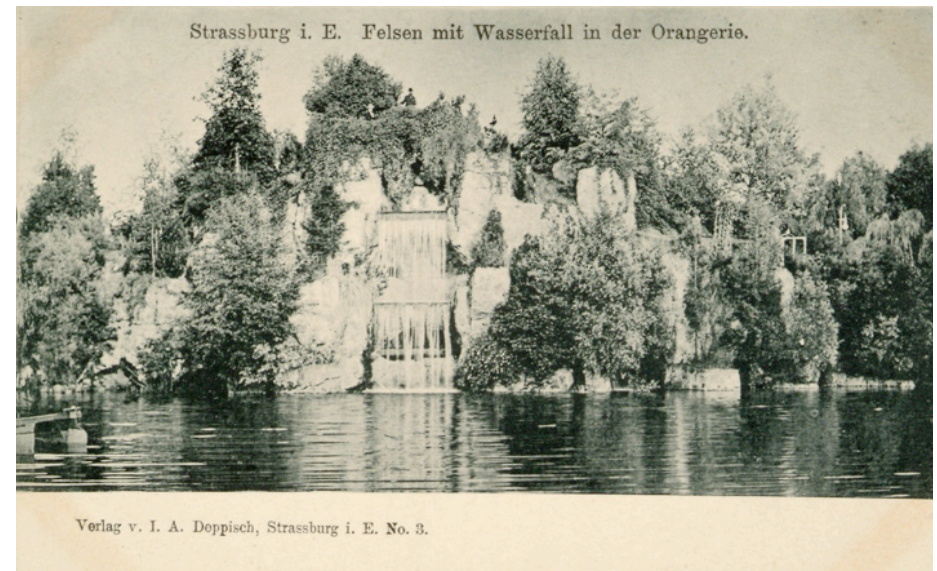
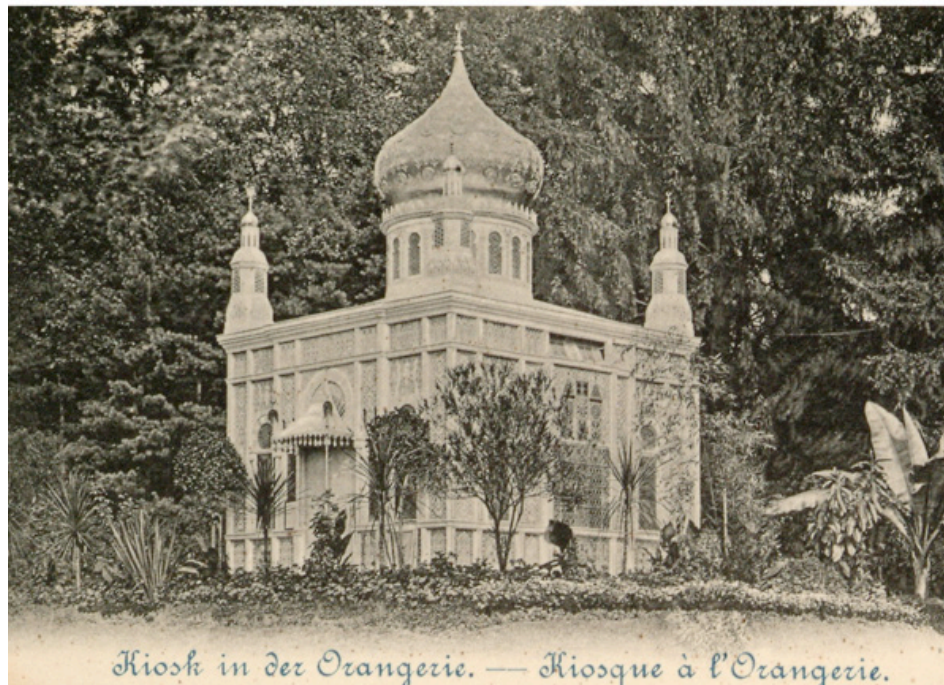
Carte postale. L'orangerie. AVCUS, 301FI52.

## Le kiosque oriental

# L'exposition industrielle et artisanale de 1895

D'après l'article de Isabelle Hess-Misslin, « le jardin d'exposition », extrait du catalogue d'exposition *Parchemins et jardins*, AVCUS, 2004.

Le parc de l'Orangerie a servi de décor à l'exposition industrielle de 1895. Du 18 mai au 15 octobre 1895, cette exposition accueille 1250 exposants, des milliers de visiteurs et des animations variées: exposition canine, horticole, apicole, des concertes, des batailles de fleurs...



Carte postale représentant le lac et la chute d'eau de l'Orangerie, début du XXe siècle. AVCUS, série FI.

Le parc a été profondément transformé à cette occasion. En 1895, le parc se limite au jardin circulaire qui s'étend devant la façade occidentale du pavillon Joséphine. Pour accueillir l'exposition, le parc est agrandi et un lac artificiel est creusé puis entouré d'une promenade, de monticules et hauteurs. Il est surplombé par un rocher construit en grès dur des Vosges qui abrite une grotte réservée à la pisciculture: un établissement de Huningue y pratique pendant un certain temps l'élevage du saumon du Rhin.

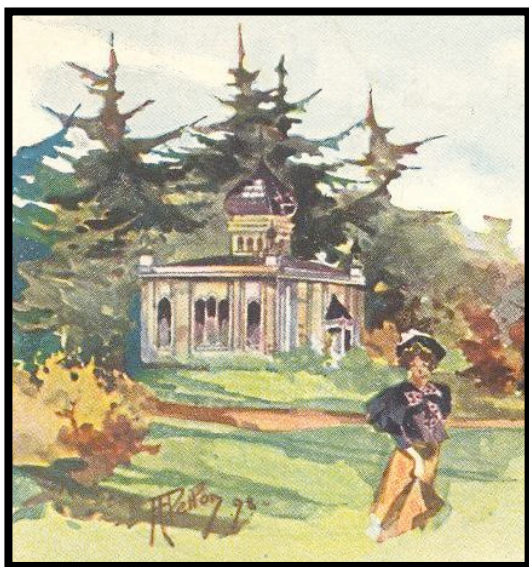
Carte postale représentant le **kiosque oriental** de l'Orangerie, début du XXe siècle, série FI. Ce kiosque avait été laissé par Louis II de Bavière à la ville de Strasbourg. Construit sur le modèle des maisonnettes de jardin des riches propriétés situées sur la rive asiatique du Bosphore, Louis II venait y dîner le soir dans le parc de Berg en Bavière. Prévu pour le musée des arts décoratifs de Strasbourg, il est finalement installé dans le parc de l'Orangerie et ouvert au public en 1888. Le kiosque est vendu à un particulier en 1925 et démoli en 1930.

Sont également construits pour l'exposition :

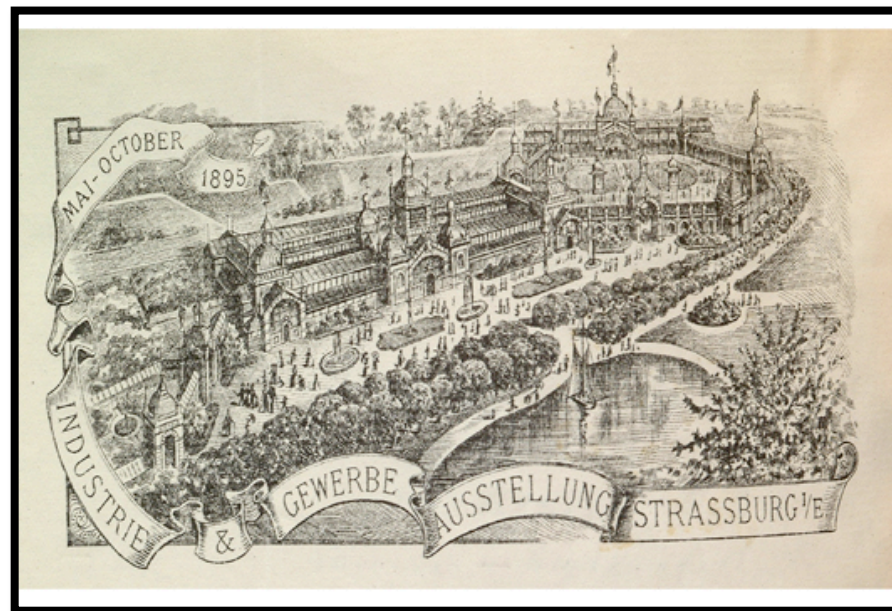
-un **grand restaurant** aujourd'hui disparu, et remplacé par un bâtiment moderne.

- La « **maison rustique** » ou Büreiesel, achetée à Molsheim, transportée et remontée pièce par pièce à l'Orangerie. Prévue pour servir d'habitation au jardinier, elle devient dès 1895 un restaurant dans lequel il est possible de boire du lait produit par les 6 vaches du parc.

- **Des constructions éphémères**: un « Panorama » présentant la crucifixion et la ville de Jérusalem ainsi qu' une « maison forestière » en bois.



Carte postale. L'orangerie. AVCUS, 301F152.

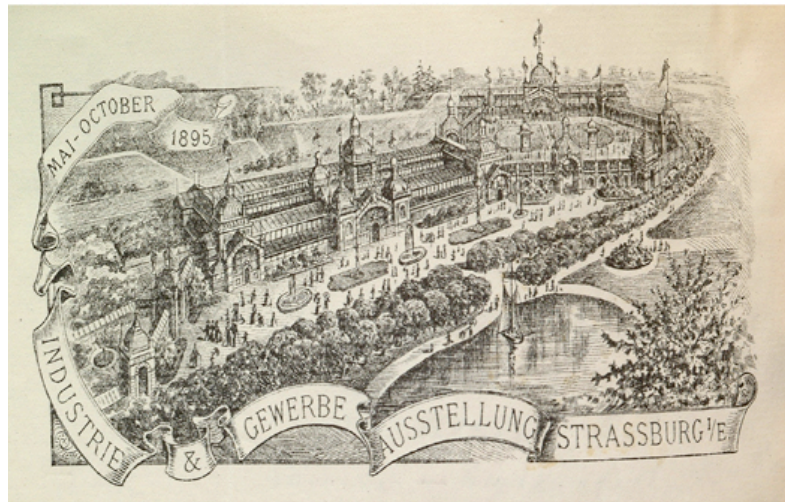


Vignette des courriers du restaurant principal de l'exposition de 1895, AVCUS, 155 MW 18.

-En dehors des limites actuelles du parc, se trouvaient également **un parc d'attractions** avec des montagnes russes, des stands de tirs, un théâtre miniature.

**Le kiosque oriental** laissé à Strasbourg par Louis II de Bavière est installé dans le parc et ouvert à la visite en 1888.

Vignette des courriers du restaurant principal de l'exposition de 1895, AVCUS, 155 MW 18.



## L'exposition industrielle et artisanale de 1895

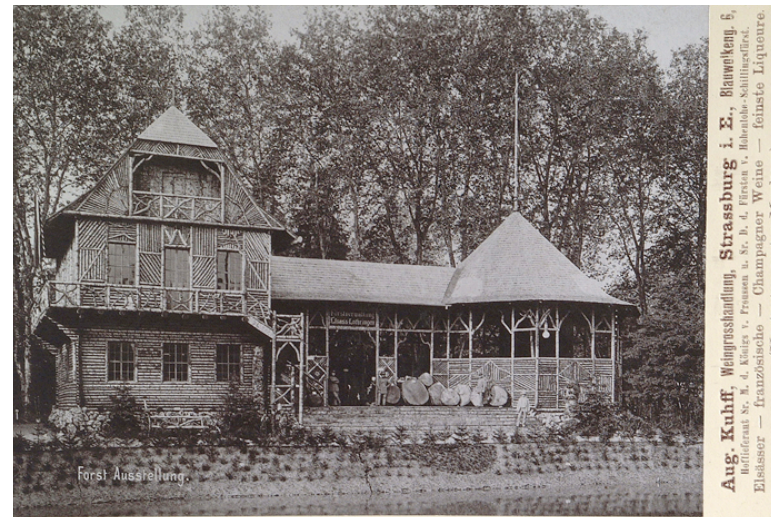


La rive sud-est du lac. Au premier plan, le bâtiment administratif. A l'arrière, une boulangerie-pâtisserie et un kiosque, 1895. AVCUS, 234 MW 268-269.

Vue du restaurant principal de l'exposition, 1895. AVCUS, 234 MW 268-269



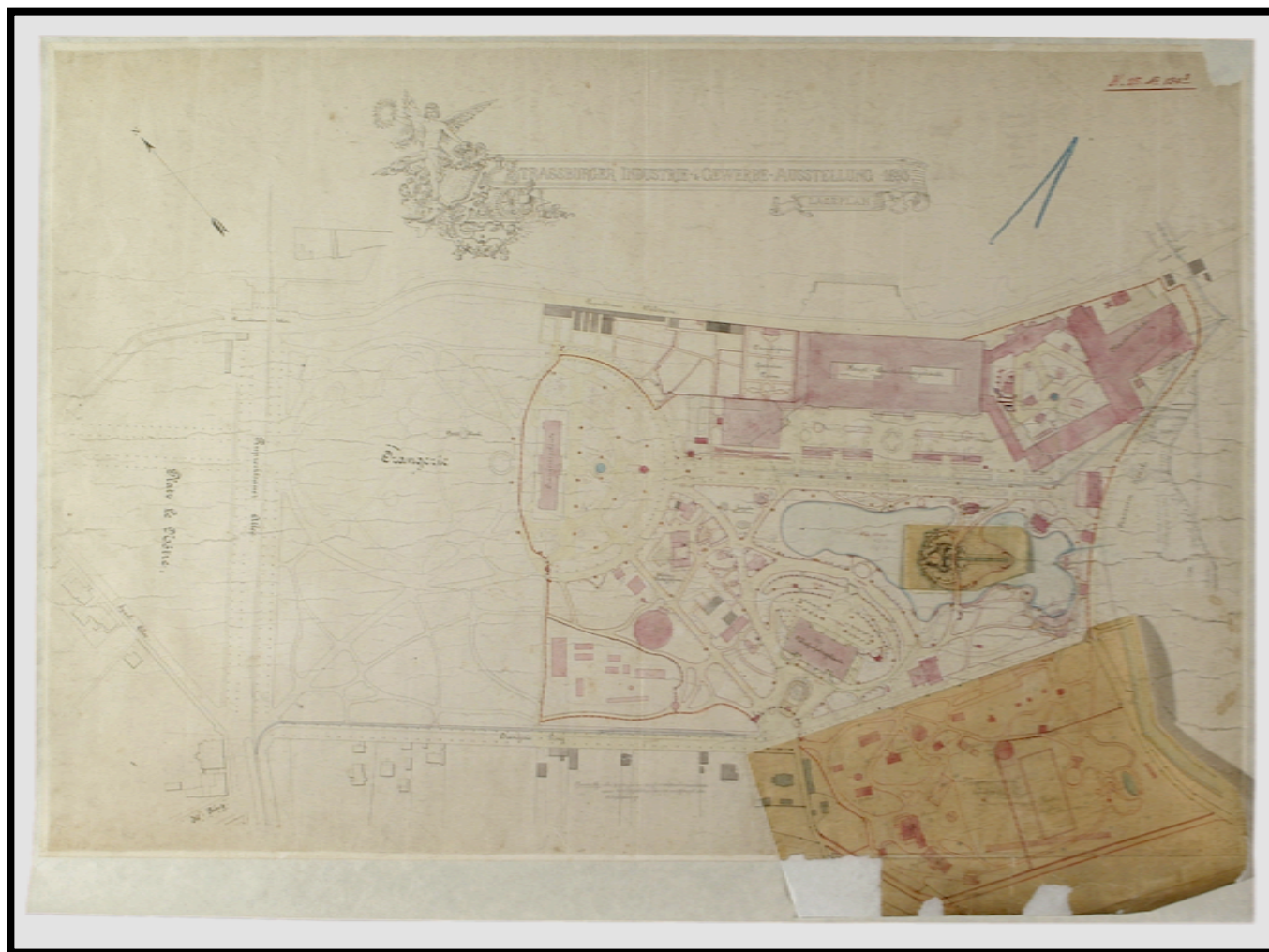
Quelles traces restent-ils dans le parc de cette exposition?



Vue de la maison forestière entièrement construite en bois à l'occasion de l'exposition industrielle, 1895. AVCUS, 234 MW 268-269.



# Activité: lire un plan ancien



Observe attentivement ce plan.

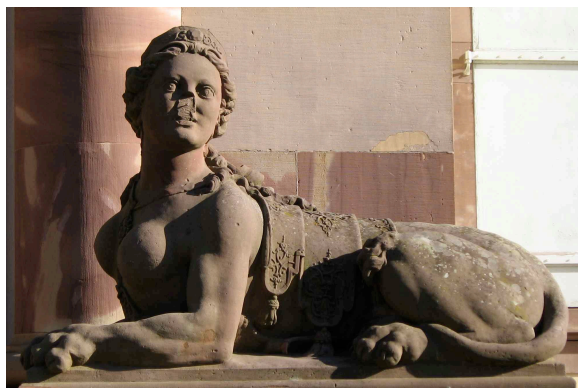
Quelles transformations majeures sont réalisés pour l'exposition de 1895?

**Plan de situation de l'exposition industrielle et artisanale de 1895. AVCUS, 843 W 320.** A gauche du plan, l'état du parc avant l'exposition. A droite du plan, en couleurs, les aménagements et agrandissements du parc faits à l'occasion de l'exposition industrielle et artisanale de 1895.

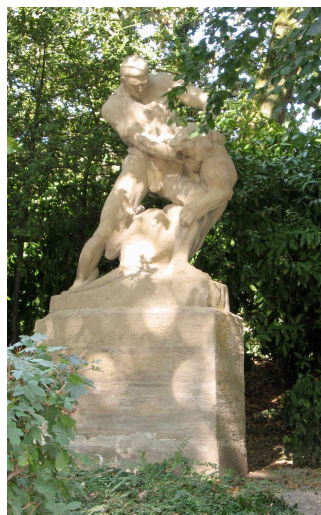
# Les monuments du parc

Un certain nombre d'œuvres d'art agrémentent le parc de l'Orangerie. En voici quelques unes :

- **deux sphinges**, datant approximativement de 1745, qui proviennent du château du Préteur royal Klinglin à Illkirch-Graffenstaden. Elles ont été installées en 1910 devant l'entrée du pavillon Joséphine.



- **Hercule terrassant le lion** du sculpteur Marzloff.



- Le buste du compositeur alsacien **Victor Nessler** (1841-1890) du sculpteur Marzloff.

- **La fontaine de Ringle d'Illzach** (1906) qui illustre une fable d'Esop, le singe et l'enfant.

- **Le Gänseliesel**, créée par Albert Schultz en 1898, initialement destinée à décorer la grande halle aux légumes de l'ancienne douane.



Carte de vœux représentant le Gänseliesel de l'Orangerie, début du XXe siècle. AVCUS, série FI.



Parc de l'Orangerie - le Temple de l'Amour © Bernard Henry

- **Le Temple d'Amour**, installé d'abord aux abords du Contades, puis transféré à l'Orangerie par l'architecte de la Ville, Robert Will, vers 1958.

- à leurs côtés, on peut découvrir des projets plus contemporains d'artistes tels que "le Puits voleur" de Patrick Bailly Maître Grand et "les Amours du Poète" de Jean Claus. Ces œuvres ont été commandées et mises en place par le Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines (CEAAC).



# Activité: repérer les fonctions du parc

D'après les photographies et tes observations, quelles sont les fonctions du parc:

Fonctions sociales:

Fonctions écologiques:

Fonctions économiques:



BRANDT Pascal  
73 me Saint Fiacre  
67000 STRASBOURG

Strasbourg le 26 octobre 1984

Monsieur le Maire  
Ville de STRASBOURG

Monsieur le Maire,

Strasbourgeois de naissance, je suis fier de vivre dans cette belle ville pour plusieurs raisons.

Son cadre, sa circulation, ses loisirs, ses espaces verts, sa propreté sont agréables.

Cependant, je regrette une chose: le manque d'intérêt que l'on a pour les enfants en matière d'équipements de jeux dans les parcs publics.

J'ai deux enfants de 3 et 5 ans. Le seul endroit où ils peuvent et aiment jouer, est le parc de la citadelle.

Pourquoi, le parc de l'orangerie n'est-il pas doté de plusieurs aménagements permettant à nos enfants de se défouler et de s'épanouir?

Strasbourg, capitale de l'Europe et vitrine de la France n'a-t-elle pas les moyens de doter ce magnifique parc d'équipements de jeux?

Il y a 30 ans, il existait à mon souvenir une cage à poule et un toboggan. Le toboggan est parti, c'est une bonne chose, il a été remplacé par 2 aménagements en bois. C'est bien, mais très insuffisant pour le nombre d'enfants qui traversent le parc.

Le Château de Pourtales, pourrait aussi bénéficier de quelques aménagements.

Je suis sûr de ne pas être le seul à constater cette carence. Pour moi, de tels aménagements dans des parcs publics découlent de source. Faut-il pour les obtenir lutter suivant la méthode syndicaliste?

J'ai vécu dans d'autres communes en France et j'ai connu de meilleurs équipements. Certains sports même, comme le tennis par exemple, étaient à la portée de chacun et n'étaient pas comme ici l'apanage de clubs à but lucratif.

A l'heure où l'on parle de libérer les enfants plus tôt après l'école, peut-être y a-t-il encore une place dans votre budget pour quelques équipements de jeux complémentaires.

J'attends le jour où mes enfants se précipiteront vers les jeux de nos parcs publics et me diront c'est bien " Vivre à Strasbourg "!

En espérant que ces lignes trouvent un accueil favorable et des actes, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Pat

## Activité: lire une lettre

Que réclame cet habitant de Strasbourg dans cette lettre adressé au Maire?  
Quelle est pour lui la fonction essentielle de cet espace vert?

au dossier  
06-14-13 C

Extrait de presse

Journal : Le Dernières Nouvelles d'Alsace  
Date : 27 AOUT 1981  
Service compétent : M. MESTAR

# De nouvelles barques au parc de l'Orangerie: En plastique



Une page est tournée au parc de l'Orangerie. Depuis fin avril, les charmantes barques blanches et vertes en bois qui enjolivaient l'étang à la belle saison, ont disparu. Elles ont été remplacées par des bateaux en plastique qui, bien que moins esthétiques, donnent paraît-il satisfaction à la clientèle... car leur maniement est facilité.

Symboles d'une époque révolue, les lourdes barques (elles pesaient 300 kg chacune) glissaient sur l'étang depuis 50 ans. Les premiers problèmes se sont posés lorsqu'il a fallu remplacer certaines d'entre elles, très endommagées. L'artisan alsacien qui les fabriquait jusqu'à l'âge de 80 ans étant décédé, il a fallu s'adresser à une entreprise allemande. « Cependant la fabrication laissait à désirer », explique M. Kessler, directeur de la Société strasbourgeoise de surveillance auquelle la ville a cédé la concession du canotage le 1er mai 1958.

Le pas a été franchi il y a quelques mois. M. Kessler s'est décidé à commander des bateaux en plastique... qui coûtent entre 3 et 4 fois moins cher que les barques en bois ! Ils peuvent contenir 4 à 5 personnes et sont peints en vert et blanc. Ils sont également assez légers. Autrefois, il fallait 6 hommes pour mettre les embarcations à l'eau et 4 pour les sortir ! Les récentes acquisitions ne pèsent que 120 kg.

Autre avantage: l'entretien est simplifié. Il suffit d'un lavage au jet d'eau, alors qu'auparavant une personne à temps complet était employée pendant trois mois chaque année pour effectuer les réparations. Les barques étaient entreposées au Wacken où elles étaient repeintes à la laque et surtout réparées, car les marins d'un dimanche ne sont pas très précautionneux. Ils naviguent souvent mal, se heurtent les uns les autres, bref les petits navires sont soumis à rude épreuve. Les modèles 1981 n'échappent pas à cette destinée: les fourches qui supportent les rames doivent être continuellement remplacées. Il est évident, d'autre part, qu'en cas d'avarie grave le bateau en plastique devra être purement et simplement changé.

Actuellement 10 embarcations seulement sont disponibles. La Société de surveillance « teste » en effet le matériel avant de le compléter... l'an prochain. Ces 10 bateaux suffiront-ils jusqu'à fin septembre, époque où ils seront retirés de l'étang ? Il semble que oui. La saison estivale n'a pas été très bonne, surtout au mois de juillet guère favorisé par le temps. La fréquentation est stationnaire depuis quelques années, car les conditions atmosphériques, souvent capricieuses, jouent un grand rôle.

Le canotage est-il un commerce fructueux ? « Non, répond de manière catégorique M. Kessler. Il est plutôt déficitaire, mais nous conservons cette partie de nos activités, car il s'agit plus d'une question de prestige que de rentabilité. »

Deux nouvelles barques en plastique attendent des clients. (PHOTO DN)

## Activité: lire un article de journal

Dans quel journal quotidien a été publié cet article?

À quelle date?

Quel est le sujet de cet article?

Pourquoi cet article figure-t-il dans les archives de la ville?

Explique la dernière phrase de l'article.



-5 DEC. 1983

-5 DEC. 1983 09

Ma Chère Marie,

En réponse à ta lettre du 3 novembre dernier, j'ai le plaisir de t'annoncer qu'un jeu identique à celui qui vient d'être installé au parc de la Citadelle, a été mis en place sur la grande place de jeux de l'Orangerie.

Tu pourras ainsi t'y amuser aussi.

Bonne Anna!  
et joyeux Noël -

L.M.

Mlle Marie JURAS  
rue d'Austerlitz  
STRASBOURG

vu :

J.M. LORENTZ  
Adjoint au Maire

III - E.V.,

J. ALLOUIN  
Ingénieur en Chef



3-11

monsieur le maire,

Vous avez fait mettre un nouveau jeu à la citadelle cela est très gentil de votre part. Est-ce que vous pourriez en mettre un à l'Orangerie parce que quand on y va ma petite sœur qui a 3 ans joue toujours dans le sable et moi qui ai 9 ans je m'ennuie

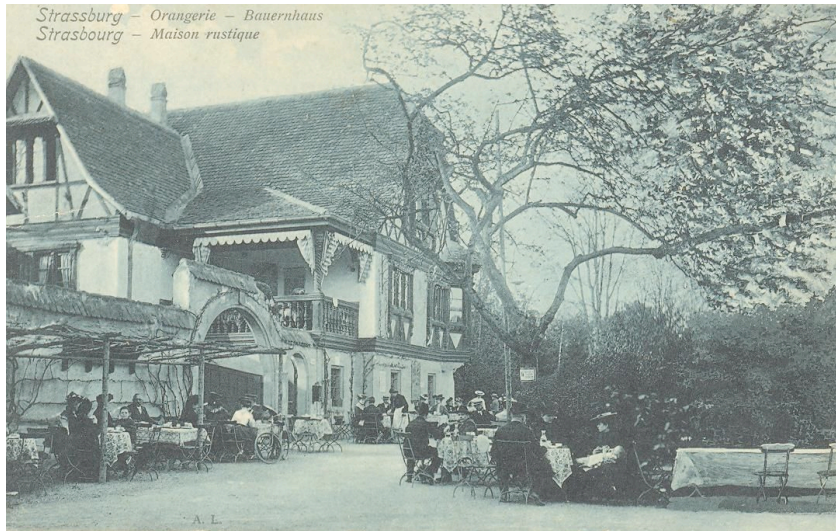
Marie Jurass.

Que demande Marie au Maire?

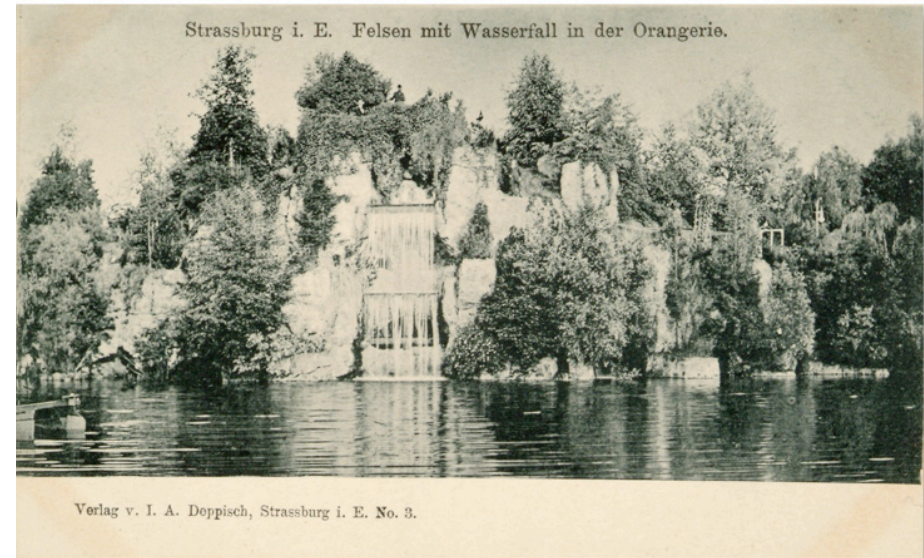
Quelle est sa réponse?

Que révèle cet échange de courriers sur le lien entre les Strasbourgeois et l'Orangerie?

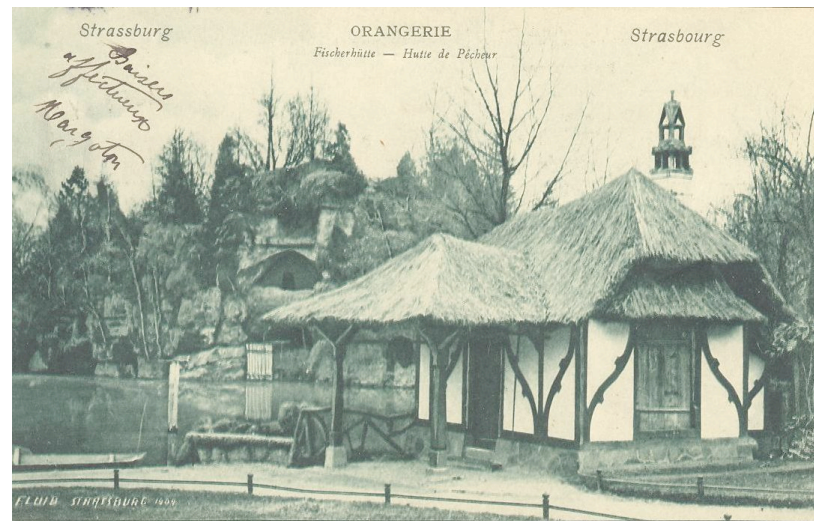
AVCUS, 96 W 184.



AVCUS, n.c.



Carte postale représentant le lac et la chute d'eau de l'Orangerie, début du XXe siècle. AVCUS, série FI.



AVCUS, n.c.

## Activité: photographe avant/après

Lors d'une promenade dans le parc, essaie de photographier l'état actuel des lieux représentés sur ces cartes postales de la fin du XIXe et début du XXe siècles.



# CONSIGNE.

*Orangerie*

IL est défendu de passer en voiture ou à cheval sur les terrasses où sont placés les orangers, d'entrer sur les sentiers des jardins y attenants, ainsi que sur les quarrés ensemencés et de franchir les fossés et talus.

Les piétons ne pourront également gravir les talus, ni circuler sur les planches ensemencées.

Il est expressément défendu de commettre aucune dégradation aux orangers et autres plantations, soit en creusant le terreau, soit en secouant les arbres, ou en arrachant des fleurs ou des branches.

Les conducteurs de voitures qui se promèneront dans les allées nouvellement plantées, auront soin de ne point renverser les arbres, et de rester dans les allées du milieu.

Il sera dressé par le garde assermenté de cet établissement des rapports contre les contrevenans pour être traduits devant le juge compétent.

En cas de violence ou de désobéissance, ce garde pourra se faire donner main-forte par le poste le plus voisin, pour conduire les contrevenans au dépôt de la Mairie. Fait à Strasbourg, le 30 Mai 1806.

*Le Maire de la Ville de Strasbourg, signé : L. WANGEN.*

*Par le MAIRE; le Secrétaire-général de la Mairie, signé : C. BARBIER.*

## Le règlement du parc au XIXe siècle

Règlement pour les promeneurs dans le parc de l'Orangerie, 30 mai 1806. AVCUS, 283 MW 59.

Lis le règlement du parc de 1806.

Sur quel point insiste ce règlement du début du XIXe siècle ?



# Comprendre le règlement actuel d'un espace vert

Extraits du règlement des espaces verts publics de la ville de Strasbourg, 30 mai 1992.

« Le Maire de la ville de Strasbourg arrête

## **Article 2 : accès et circulation**

Les espaces verts de la ville de Strasbourg sont ouverts au public pour son agrément et placés sous sa sauvegarde. Le respect du travail des jardiniers par les promeneurs y contribue.

**Les animaux.** Tout chien doit être tenu en laisse. Il est interdit aux propriétaires de chiens de laisser ces derniers souiller ou dégrader les espaces verts publics, et en particulier les emplacements aménagés réservés aux jeux d'enfants ainsi que les massifs floraux. Pour des raisons d'hygiène, l'accès aux squares et places de jeux est interdit aux animaux ; un panneau réglementaire rappelle cette interdiction. Toute infraction sera strictement réprimée selon l'article 6.

## **Les bicyclettes.**

sont autorisés les cycles utilisés par les enfants âgés de moins de 10 ans. Les cyclistes sont tolérés hors période d'affluence sous réserve de circuler au pas dans les allées et de ne pas menacer la circulation des piétons qui sont prioritaires.

## **Les véhicules à moteur**

Toute circulation de véhicules à moteur ou engins susceptibles de compromettre la sécurité des promeneurs est interdite.

## **Article 3 : environnement**

les allées, chemins, plaines de jeux ainsi que les gazons le long de cours d'eau sont accessibles au public.

L'accès aux surfaces gazonnées et plantées, l'accès aux plans d'eau, toutes dégradations de la végétation et l'escalade des arbres et des murs sont prohibés.

## **Article 4 : mobilier urbain**

l'utilisation du mobilier, des agrès, des jeux ou de tout autre équipement se fait conformément à leur

destination et aux seuls risques et périls des usagers. Tous papiers, résidus d'aliments ou autres détritiques doivent être jetés dans les corbeilles à déchets installées et disposées à cet usage.

## **Article 5 : activités**

a) Généralités: toute activité susceptible de créer une gêne au public et des dommages aux équipements existants est interdite.

Les espaces verts étant des lieux de calme et de repos, l'utilisation d'appareils bruyants de toute nature est prohibée.

b) La pêche: la pêche est autorisée le long des berges aménagées des cours d'eau. Elle est par contre interdite dans les plans d'eau des parcs.

Manifestation: toutes activités professionnelles, spectacles, manifestations musicales, sportives ou religieuses sont soumises à autorisation préalable du Maire.

La distribution de tracts, prospectus, documents publicitaires, l'installation de panneaux, collages d'affiches, l'inscription de graffitis sont interdits.

Activités sportives: la pratique de l'équitation et des jeux de ballons collectifs, hors emplacements aménagés, est interdite.

## **Article 6 :**

Toute contravention au présent règlement sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur, en particulier l'article R 26-15° du Code pénal, sans préjudice des poursuites civiles en cas de dégradation du domaine public et de ses dépendances.

## **Article 8 :**

Monsieur le Commissaire Central de la ville de Strasbourg, les agents de la force publique, les agents de la police municipale et rurale de Strasbourg, sont chargés, chacun en ce qui les concerne d'assurer l'exécution du présent règlement. »

## **Activité:**

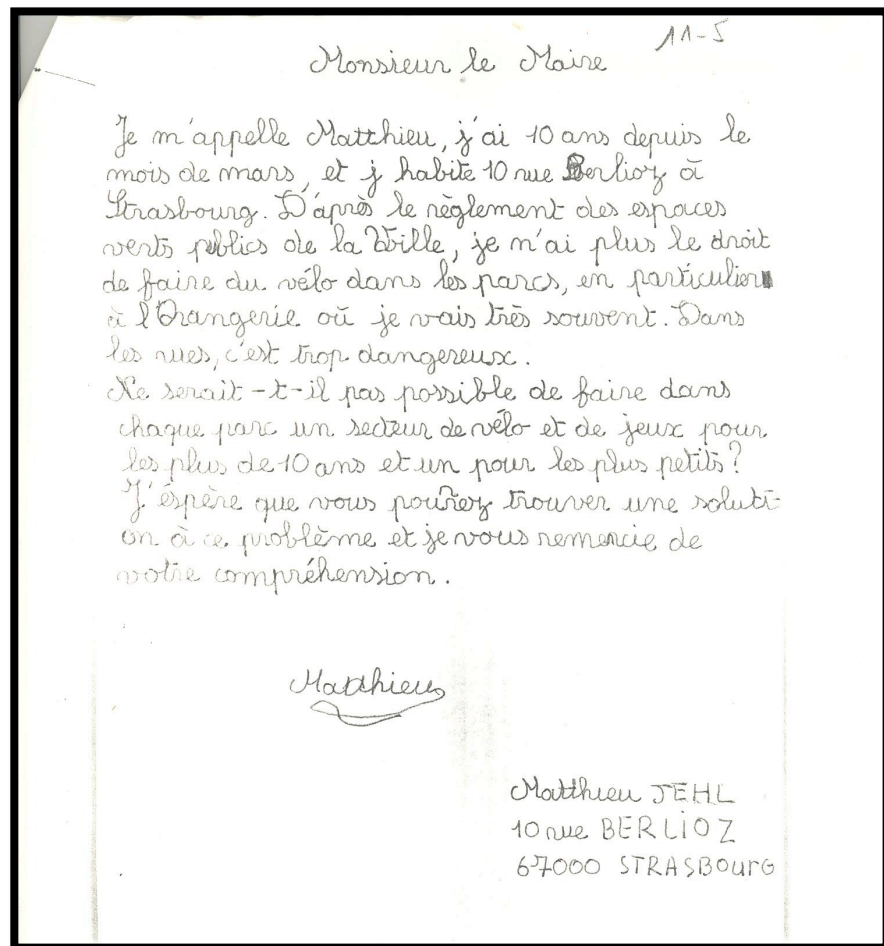
Lis attentivement le règlement puis souligne dans le texte :

**en rouge**, ce qui est interdit, **en vert**, ce qui est permis, **en bleu**, les personnes chargées de veiller à l'application du règlement.

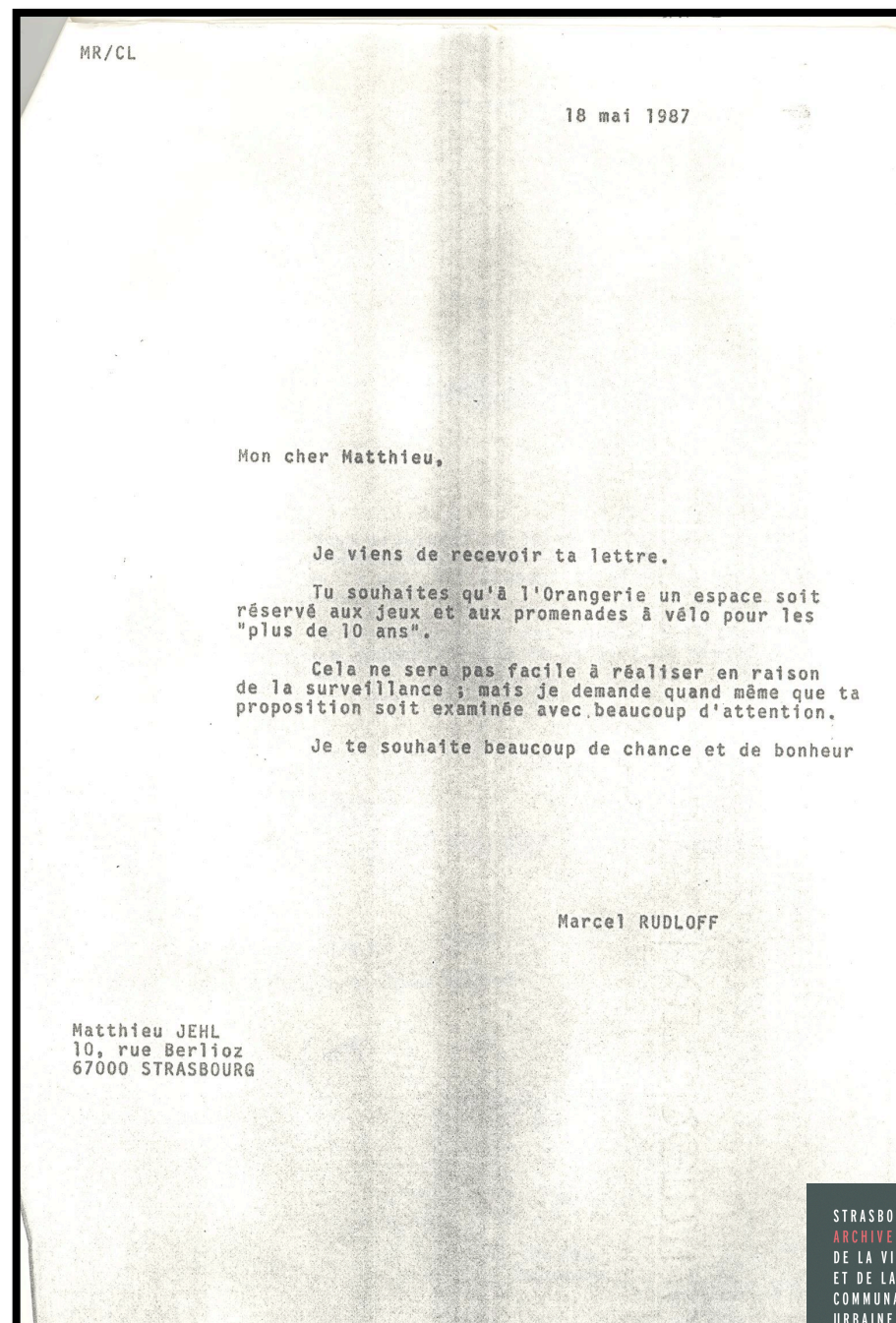
Quels points communs trouves-tu entre le règlement de 1806 et celui de 1992



# Activité: le règlement vu par les enfants (1)

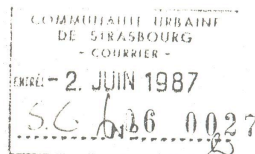


AVCUS, 96 W 184.



Strasbourg, le 26 mai 1987

A/CS



NOTE A MONSIEUR LE MAIRE

-p.i. du Secrétariat Général-

Objet : Circulation des vélos à l'Orangerie et dans les parcs publics.

Le problème n'est pas nouveau et a déjà été étudié il y a une dizaine d'années.

La conclusion avait été la suivante à l'époque : seuls les vélos d'enfants sont tolérés, encore que parfois des vélos d'adultes sont utilisés par des enfants de 9 ou 10 ans, ce qui crée déjà l'équivoque et qu'il n'est pas toujours facile de vérifier la date de naissance de contrevenants potentiels.

La question qui s'était posée était la suivante : si nous permettons la circulation à bicyclette des plus de 14 ans, comment pourrions nous interdire les cyclomoteurs des enfants du même âge ?

Nous avons eu des réclamations de personnes qui se plaignaient dans les parcs que leurs tout jeunes enfants n'étaient pas en sécurité, et ces mêmes personnes revendiquaient plusieurs années plus tard pour que leurs enfants devenus adolescents les utilisent.

Et que dire des personnes du troisième âge qui seront de plus en plus nombreuses à l'horizon 2000.

Compte tenu des facteurs énoncés plus haut, je pense que la décision prise par Monsieur le Président PFLIMLIN était très sage.

J'ajoute que je constate le soir à l'Orangerie, une circulation illicite de vélos qui se prêtent par ailleurs à des exactions, tels que vols divers, vols à l'arraché, attaque de personnes seules ou âgées, racket d'enfants, dont nous avons recueilli les plaintes des victimes.

Pour toutes les raisons énoncées plus haut, je pense qu'il faut maintenir la défense de circuler dans les parcs qui est quasi unanime dans toutes les Villes de France. Un essai de piste de vélo-cross sur le bunker contigu à l'Orangerie, encouragé par Monsieur GROSSMANN s'est soldé par l'arrestation de l'instigateur responsable de cette opération, ce dernier ayant été arrêté pour pédophilie. /

Je ne sais pas s'il y a lieu de renouveler cette expérience malheureuse.

Pour ma part, je pense que seules les forêts périurbaines doivent donner lieu à l'autorisation de circulation en vélo (bien que les gardes-forestiers prétendent qu'elle favorise le braconnage) et que les parcs publics doivent continuer à appliquer un règlement que vous avez signé dans l'intérêt bien compris de la majorité de la population qui les fréquente, en particulier les jeunes enfants et les personnes âgées.

.../...

(2)

AVCUS, 96 W 184.

AVCUS, 96 W 184.

A partir de 14 ans, un adolescent peut s'inscrire à un club sportif et aller sur un terrain de sports dont la Ville de Strasbourg peut s'enorgueillir de posséder plus de 200 ha.

Je souligne que nous ne pouvons pas empêcher telle ou telle réclamation émanant d'intérêts particuliers qui très opportunément avant les élections vous saisissent de demandes diverses auxquelles vous ne pourrez pas donner toujours satisfaction.

*Vu  
9/6/11*

VU, (voir note ci-jointe) III - E.V.,

*M. Lorentz*

J.M. LORENTZ  
Adjoint au Maire

*Alouin*

J. ALLOUIN  
Ingénieur en Chef

VU

*Adam*

ADAM  
Secrétaire Général

*la proposition de M. Lorentz de multiplier les rondes à certains lieux serait-ce donte payante si on la suivait -*

*CF*

*Veuillez remettre à son adresse un projet de lettre à la Mairie Revue avec note à la note de M. Lorentz*

*[Signature]*

# Activité: le règlement vu par les enfants (3)

Quel est l'objet de la lettre de Matthieu?

Quelle est la réponse du Maire?

Quelle est la réponse de l'adjoint et de l'ingénieur en Chef?

D'après le règlement actuel, les bicyclettes ont-elles le droit de circuler dans le parc?



# L'entretien du parc

Document: Dépenses liées à l'entretien de l'Orangerie Joséphine, mai 1811. AVCUS, 155 MW 15.

Combien de personnes sont employées par la ville pour entretenir le parc en 1811?

Quels sont les principaux postes de dépenses?

Qu'en est-il presque 200 ans plus tard? Tu peux t'adresser au service municipal des espaces verts, jardins familiaux et forêts ou consulter le site de la ville:

[http://www.strasbourg.eu/environnement/espaces\\_verts/accueil?ItemID=3276177013](http://www.strasbourg.eu/environnement/espaces_verts/accueil?ItemID=3276177013)

Exercice De L'An 1811.

Mai De Mai

Subsiste Courant De L'Orangerie Joséphine

Etat Des Traitement Des employés, L'année De L'Orangerie Joséphine  
 objets compris pour le Subsiste Courant De L'Orangerie Substituée De L'an 11.  
 Mai 1811.

Devis De Employés	Noms Des Employés	Nombre De Personnes	Somme De Frais	Observations
Paul Muller Substitut			127, 00	Employés
pour traitement			127, 00	
pour loyer			41, 66	
Subst. Courant			58, 70	Subsiste Courant
pour	Jean Robert	21	58, 70	
	André Robert	21	58, 70	
	Michel Metzger	26	44, 00	
	Georg Metzger	26	44, 00	
	Johann Schmitt	6	10, 00	Personnes employées pour la culture des orangers
	Jean Schmitt	17	34, 00	
	Paul Schmitt	17	34, 00	
	Georg Schmitt	10	20, 00	
	Christoph Schmitt	18	37, 00	
pour			6, 00	
pour la réparation d'un grand			9, 00	
pour la réparation de l'ouvrage			8, 40	
pour la réparation de l'ouvrage			5, 00	
pour la réparation de l'ouvrage			4, 00	
pour la réparation de l'ouvrage			30, 00	
pour la réparation de l'ouvrage			10, 00	
			588 86.	

Paul Muller Substitut  
 Du 20 Mai  
 A Strasbourg le 31 Mai 1811

# Les dégradations



Quelle infraction au règlement révèlent ces photographies?

Durant une promenade dans le parc, relève d'autres infractions au règlement.



# Un nouvel éclairage choisi par les citoyens

A partir de l'exemple de la concertation publique organisée au sujet de l'éclairage du parc de l'Orangerie, quelle définition peux-tu donner de la démocratie locale?

**VOUS AUSSI!**  
Participez aux décisions.

Strasbourg  
www.vousaussi.org

## Quel éclairage pour l'Orangerie demain ? Concertation publique du 28 octobre au 8 novembre 2009

*La Ville de Strasbourg a initié récemment une réflexion globale sur la restauration du parc de l'Orangerie et a notamment fait réaliser une étude sur son éclairage.*

**Le futur éclairage du parc a pour objectif :**

- d'assurer la sécurité des cheminements principaux tout en préservant l'image du parc
- de valoriser la composition paysagère tout en créant des tableaux et des points de vue
- de valoriser l'élément architectural le plus remarquable du parc : le pavillon Joséphine
- de préserver et de mettre en valeur le patrimoine végétal, tout en respectant l'environnement
- de créer un agrément et une ambiance nocturnes afin de susciter l'imaginaire des visiteurs.

Pour répondre à ces enjeux, le projet d'éclairage et de mise en valeur du parc de l'Orangerie est décliné en deux scénarii contrastés valorisant l'identité du parc : un éclairage dit « classique » (par un traitement essentiellement en lumière blanche) et un éclairage dit « contemporain » (par la mise en scène de tableaux nuancés).

Dans ce cadre, une concertation publique aura lieu du **28 octobre au 8 novembre 2009** permettant aux habitants de s'exprimer sur les deux projets. Ces deux projets d'éclairage ont été élaborés dans un souci de développement durable (économies d'énergies, suppression de la pollution lumineuse nocturne, préservation de la flore et de la faune).


Une exposition présentant en détail les deux propositions d'éclairage sera installée dans le hall d'entrée du bowling de l'Orangerie à partir du 28 octobre 2009 (10h-24h).

Celle-ci invite à effectuer ensuite, en soirée, une « visite libre » du parcours à travers le parc, mettant en scène 10 secteurs éclairés « remarquables ».

Le public pourra donner son avis à l'aide des bulletins mis à disposition au bowling. Après la visite, les bulletins pourront être déposés dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet aux entrées du parc ou complétés [sur ce formulaire](#).

**Par ailleurs, des visites guidées seront organisées les :**  
[Mercredi 28 octobre à 19 h](#)  
[Samedi 31 octobre à 19 h](#)  
[Mercredi 4 novembre à 19 h](#)  
[Samedi 7 novembre à 19 h.](#)

Classique ou contemporain ?  
**Vous aussi, donnez votre avis !**  
du mercredi 28 octobre  
au dimanche 8 novembre



Publié le 26-10-2009 - [www.vousaussi.org](http://www.vousaussi.org)

## Le parcours

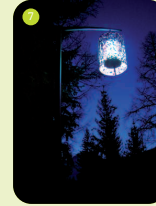


- 1 la plaine napoléonienne
- 2 l'allée des platanes
- 3 le belvédère et le lac
- 4 l'île
- 5 un bosquet de végétation
- 6 la charmille
- 7 le sous-bois
- 8 le skate-parc
- 9 les aires de jeux
- 10 l'allée de l'Orangerie Joséphine

## Les 10 secteurs du parc mis en lumières :



La plaine napoléonienne



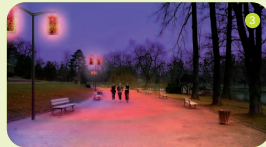
Le sous-bois



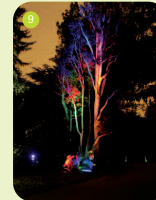
L'allée des platanes



Le skate-parc



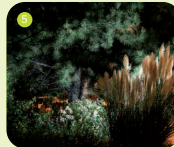
Le belvédère et le lac



Les aires de jeux



L'île



Un bosquet de végétation



L'allée de l'Orangerie Joséphine



La charmille

Crédits  
Infographie :  
l'Acte Lumière  
(1, 3, 4, 6, 10) /  
Photo :  
Comatelec (7)

# Quel éclairage pour l'Orangerie demain ?

Classique ou contemporain ?

## Vous aussi, donnez votre avis !

du mercredi 28 octobre  
au dimanche 8 novembre



STRASBOURG,  
ARCHIVES  
DE LA VILLE  
ET DE LA  
COMMUNAUTÉ  
URBAINE



## Un projet de mise en lumière du parc de l'Orangerie

Le parc de l'Orangerie est un des lieux de promenade favori d'un grand nombre d'habitants de la Communauté urbaine de Strasbourg. Son évolution au cours des décennies s'est faite sans réelle cohérence et c'est pourquoi la Ville de Strasbourg a récemment initié une réflexion globale sur sa restauration, et a notamment fait réaliser une étude sur son éclairage.

Dans le cadre de cette démarche, nous vous proposons aujourd'hui deux scénarii de mise en lumière : un éclairage dit « classique » et un éclairage dit « contemporain ».

### **Votre avis nous intéresse !**

La question qui vous est posée est simple : **quelle proposition d'éclairage préférez-vous ?**  
Pour nous faire part de votre opinion, il vous suffit, à l'issue de votre visite, de détacher de ce bulletin le volet qui correspond à la proposition d'éclairage que vous préférez et de le glisser dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet, aux entrées du parc ou sur le site [www.vousaussi.org](http://www.vousaussi.org).



### **Éclairer juste...**

Toute mise en lumière implique le questionnement et la prise en compte du facteur environnemental. L'éclairage du parc de l'Orangerie doit être géré comme un compromis entre la gestion de l'énergie, la limitation des nuisances lumineuses, et le respect des rythmes nocturnes.  
Cela passe par l'application de principes fondamentaux, tels que la mise en place de matériaux à haute performance énergétique et la limitation de l'éclairage aux cheminements principaux et aux éléments remarquables du parc, un positionnement et un réglage réfléchis des appareils et optiques pour éviter les fuites de lumière, une gestion de l'éclairage qui intègre les variations de puissance, voire une extinction au cours de la nuit et des saisons.

## Proposition 1 L'éclairage classique

Ce projet d'éclairage s'appuie sur les composantes historiques, architecturales et paysagères du parc. Elle a pour but d'en magnifier l'identité et la composition, en valorisant leurs formes, leurs lignes de constructions, leurs matières et leurs couleurs par une lumière blanche.

### **Faites nous part de vos observations :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Proposition 2 L'éclairage contemporain

Ce projet compose avec la nature des différents espaces du parc ; il expérimente des ambiances et des temporalités plurielles selon une devise : la nuit est un temps à part.  
Des jeux de lumière blanche et ponctuellement colorée magnifient les éléments du parc.

### **Faites nous part de vos observations :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



# RESSOURCES

## Ouvrages consultables aux Archives de la ville et de la CUS

A.D.I.Q., *Le quartier des Quinze et l'Orangerie*, Éditions Oberlin.

Archives de la ville et de la CUS, *Parchemins et jardins. Les jardins strasbourgeois du Moyen Age à nos jours*, catalogue d'exposition, Strasbourg, La Nuée Bleue, 2004.

BABINGER Claude, *L'Orangerie, jardin de l'Europe*, La Nuée Bleue, 1984.

BOURSON Paul, « La Marseillaise à l'Orangerie », *La vie en Alsace*, 1929.

FREYSS Maurice, « Les origines de la promenade Le Nôtre et de l'Orangerie à Strasbourg », *La vie en Alsace*, 1929, pp. 273-287.

GACHOT Henri, « L'exposition industrielle et artisanale de Strasbourg (mai-octobre 1895), *Annuaire du Vieux Strasbourg*, t.IX, 1979.

HEITZ Robert, « les sculptures de l'Orangerie », *La vie en Alsace*, 1929, n°12.

LUDMANN Jean-Daniel, « Le pavillon Joséphine de l'Orangerie à Strasbourg », *Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire*, t.XXII, 1979, pp.143-154.

## Sites internet

Le site de référence sur les jardins en Alsace réalisé par l'Inventaire du Patrimoine

[http://www.region-alsace.eu/templates/\\_HTML/jardins-alsace/index.html](http://www.region-alsace.eu/templates/_HTML/jardins-alsace/index.html)

## Vidéos en ligne gratuites sur l'Orangerie sur le site de l'INA

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/environnement-et-urbanisme/video/SXC00017038/l-orangerie-dans-tous-ses-etats.fr.html>

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/environnement-et-urbanisme/video/SXF06032579/l-orangerie-havre-de-fraicheur.fr.html>

## Images numérisées sur le site de la BNU

<http://www.bnu.fr/BNU/FR/Bibliotheque+virtuelle/Picthoetheque+Alsace/ImagesAlsace.htm>

